



## volontaire au départ suite licenciement économique

Par **Floh**, le **29/03/2012** à **19:05**

Bonjour,

La société dans laquelle je travaille depuis 6 ans a mis en place un plan de licenciement économique de moins de 10 personnes.

Les dirigeants font appel aux volontaires au départ. Je me suis présentée ce matin comme telle mais il m'a été rapporté que ma demande pourrait être refusée car il serait trop long et trop laborieux de former une autre personne de l'entreprise pour faire mon travail en seulement 3 semaines. Cela est-il légal ? N'ont-ils pas pour obligation de répondre favorablement aux demandes de départ du moment que ces demandes n'excèdent pas le nombre de 9 ? Je suis assistante achats-approvisionnement et mon responsable hierarchique était à mon poste avant mon arrivée. Il est donc tout à fait compétent pour s'occuper du poste ou aider une personne à l'occuper. Merci d'avance de votre réponse.

Floh

Par **P.M.**, le **29/03/2012** à **20:40**

Bonjour,

Tout dépend des conditions qui figurent dans ce plan de départs volontaires...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Floh**, le **29/03/2012** à **21:59**

Merci de votre réponse.

En fait le seul critère donné par la direction : poste administratif. c'est à dire que le personnel de la production n'est pas concerné. Après la direction n'a donné aucun autre critère...

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/03/2012** à **08:53**

Bonjour,  
Donc, l'employeur ne devrait pas pouvoir s'opposer à son application en soulevant des raisons qui n'y figurent pas...